



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 15 mai 2024

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 15 mai 2024, en respect des mesures sanitaires en vigueur.

Sont présents :

Bernard Marion	Préfet	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Sylviane Ferland	conseillère	Coaticook (V)
Jean-Pierre Charuest	maire	Compton (M)
Françoise Bouchard	mairesse	Dixville (M)
Benoît Lavoie	maire	East Hereford (M)
Michel-Henri Goyette	maire	Martinville (M)
Steve Lanciaux	maire	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	maire	Saint-Malo
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Lyssa Paquette	conseillère	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Nancy Picard	conseillère	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	mairesse	Waterville (V)

Est absent :

Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)
--------------	-------	--------------------

ORDRE DU JOUR

- 1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC**
- 3.0 ORDRE DU JOUR**
- 4.0 PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 APPROBATIONS
 - 4.1.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2024
 - 4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES
- 5.0 COMMUNICATIONS ET ADMINISTRATION**
 - 5.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC
 - 5.1.1 Procès-verbal de la session ordinaire du 8 mai 2024
 - 5.2 ÉQUIPE DE LA MRC — DOSSIERS EN COURS
 - 5.2.1 Infolettre (Dossiers en cours)
- 6.0 TRÉSORERIE**
 - 6.1 PAIEMENT DES COMPTES
 - 6.1.1 Comptes payés
 - 6.1.2 Comptes à payer
 - 6.2 DIRECTION GÉNÉRALE — RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES
 - 6.2.1 Rapport au 30 avril 2024
 - 6.3 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 7.0 AMÉNAGEMENT — ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE**
 - 7.1 OCCUPATION DU TERRITOIRE
 - 7.1.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité Régional de l'Occupation du territoire (COT) du 8 mai 2024
 - 7.1.2 Démolition d'un immeuble patrimonial à Barnston-Ouest
 - 7.1.3 Projet de caractérisation de friches
 - 7.2 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT
 - 7.3 DOSSIERS AGRICOLES ET PDZA

- 8.0 DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS**
 - 8.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional du Développement des communautés (CDC) du 1^{er} mai 2024
 - 8.2 Entente de développement culturel — Approbation des projets
 - 8.3 Fonds Vitalité des milieux de vie — Sentiers au Parc Chutes Burroughs
 - 8.4 Soutien financier — Services de garderie

- 9.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
 - 9.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional de Développement économique (CDÉ) du 7 mai 2024
 - 9.2 Avenant — Contrat de prêt – Fonds local d'investissement (FLI)
 - 9.3 Emprunt additionnel — Fonds local de solidarité (FLS)

- 10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 10.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional de Sécurité publique (CSP) — Volet Services policier du 24 avril 2024
 - 10.2 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional de Sécurité publique (CSP) — Volet Prévention incendie du 24 avril 2024
 - 10.3 Rapport annuel — 2023

- 11.0 GREFFE**
 - 11.1 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS
 - 11.1.1 **ADOPTION** – Règlement relatif à la Régie interne du Conseil et du CA de la MRC
 - 11.2 CORRESPONDANCE
 - 11.2.1 Extrait du « Registre de Correspondance »
 - 11.3 GESTION CONTRACTUELLE
 - 11.3.1 Collecte sélective — 2025 et suivantes

- 12.0 REPRÉSENTATIONS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 12.1 Préfet
 - 12.2 Délégations et porteurs de dossier

- 13.0 ORGANISMES ET PARTENAIRES**
 - 13.1 Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de la région de Coaticook — AGA
 - 13.2 Centraide Estrie — Soirée Ici, avec cœur et reconnaissance 2024



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 13.3 Centre de formation professionnelle de Coaticook — CRIFA — 30^e anniversaire
- 13.4 COGESAF — AFA
- 13.5 Équijustice Estrie — AGA

14.0 AFFAIRES DIVERSES

- 14.1 Journée annuelle de la réflexion des élus (Lac-à-l'épaule) — Formule, Sujet et Date
- 14.2 Processus budgétaires

15.0 RETOUR SUR LA SÉANCE

16.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

1.0 OUVERTURE

La présente séance est tenue en présentiel, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*. Le public y est admis, en respect des mesures sanitaires en vigueur, et ce, conformément à l'avis public publié par la MRC le 24 février 2022, à cet effet.

Madame Catherine Madore, agente de communication marketing ainsi que Messieurs Kévin Roy, directeur des finances et du Développement des communautés et Dominick Faucher, directeur général et greffier-trésorier sont présents. Madame Nancy Bilodeau, directrice générale adjointe et greffière, est aussi présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la séance du Conseil de la MRC est ouverte à 19 h 31 par le préfet, Monsieur Bernard Marion, qui préside la rencontre.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Bien que le public soit de nouveau admis aux séances du conseil, les citoyens peuvent également continuer de transmettre leurs questions par écrit à la greffière avant toute séance du conseil, conformément aux dispositions de l'arrêté n° 2020-029 du 26 avril 2020, qui fixe certaines exigences visant à assurer la transparence des séances qui, en vertu de la loi, doivent être publiques ou permettre par d'autres moyens aux citoyens d'y accéder et d'y participer.

Aucune question n'a été reçue avant la présente séance et une vingtaine de personnes présentes ont souhaité s'adresser aux membres du Conseil de la MRC de Coaticook au sujet des éoliennes.

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil de la MRC de Coaticook ;

CM2024-05-158



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente séance ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Sylviane Ferland	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Nancy Picard	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	43/45	97,11 %		

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

4.1 APPROBATIONS

4.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2024

ATTENDU l'article 201 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) à l'égard de l'approbation de tout procès-verbal ;

ATTENDU que les membres ont reçu préalablement copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2024 du conseil de la MRC de Coaticook et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

CM2024-05-159



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2024 comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Sylviane Ferland	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Nancy Picard	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	43/45	97,11 %		

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES

Rien à signaler.

5.0 COMMUNICATIONS ET ADMINISTRATIONS

5.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC

5.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2024

La greffière dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook tenue le 8 mai 2024.

5.2 ÉQUIPE DE LA MRC

5.2.1 INFOLETTRE (DOSSIER EN COURS)

L'agente de communication marketing décrit brièvement les principaux dossiers en cours pour l'équipe de la MRC.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.0 TRÉSORERIE

6.1 PAIEMENT DES COMPTES

6.1.1 COMPTES PAYÉS

La directrice générale adjointe dépose la liste des comptes d'un montant total de 776 036,79 \$ payés au 15 mai 2024, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2024-05-160

6.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 102 105,65 \$ comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 102 105,65 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Sylviane Ferland	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Nancy Picard	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	43/45	97,11 %		

ADOPTION

6.2 RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DE DÉPENSES



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.2.1 RAPPORT AU 30 AVRIL 2024

Le directeur des finances dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2024, pour le mois d'avril 2024, comme ici au long reproduit.

6.3 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Rien à signaler.

7.0 AMÉNAGEMENT — ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE

7.1 OCCUPATION DU TERRITOIRE

7.1.1 COMPTE-RENDU DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (COT) DU 8 MAI 2024

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité Régional de l'Occupation du territoire (COT) de la MRC de Coaticook du 8 mai 2024

CM2024-05-161

7.1.2 DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE PATRIMONIAL À BARNSTON-OUEST

ATTENDU que le propriétaire de l'église sise au 3035, chemin Kingscroft à Barnston-Ouest (lot 5 074 979 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Coaticook) souhaite procéder à la démolition de l'ancienne sacristie afin de procéder par la suite à la reconstruction de cette partie tout en conservant la volumétrie d'origine ;

ATTENDU que le comité de démolition de la municipalité de Barnston-Ouest a appuyé la demande de démolition partielle du propriétaire ;

ATTENDU que l'église Saint-Wilfrid bénéficie d'un statut de protection à titre d'immeuble patrimonial cité par l'entremise de la municipalité de Barnston-Ouest, en date du 3 juin 2002 ;

ATTENDU que le conseil de la municipalité a également approuvé, la démolition de la partie arrière du bâtiment, aux termes de la résolution 24 04 042 la recommandation du comité de démolition ;

ATTENDU lorsque le comité de démolition autorise la démolition d'un immeuble patrimonial et que sa décision n'est pas portée en révision ou lorsque le conseil municipal révisé une décision du comité et autorise une telle démolition, le conseil de la MRC peut exercer un pouvoir de désaveu suite à la sanction de la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives*, le 1er avril 2021 ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte l'avis de la directrice de l'aménagement basé sur la Politique concernant la prise de



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

décision en aménagement du territoire de la MRC de Coaticook relative aux avis et décisions discrétionnaires en aménagement du territoire, comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional de l'Occupation du territoire (COT) de la MRC lors de sa rencontre du 8 mai 2024 et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU, bien que les documents analysés ne répondent pas aux critères requis pour autoriser une démolition de l'église sise au 3035, chemin Kingscroft à Barnston-Ouest, le fait que l'objectif vise la reconstruction de la partie arrière du bâtiment dans le respect de la volumétrie originale, de ne pas désapprouver la demande de permis de démolition, et de recommander à la municipalité d'ajouter les conditions suivantes lors de l'émission du permis de démolition :

- préalablement à l'émission du permis de construction : prise en compte des recommandations architecturales et du document Plans commentés préparés à partir des plans soumis par l'architecte (de l'agente en patrimoine, madame Chantal Lefebvre) ;
- acheminement des rebuts provenant de la démolition de manière à optimiser les possibilités de récupération ou de valorisation ;
- dépôt d'une garantie financière de 5 % sur les interventions prévues dans le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé lors de la demande de permis de construction.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Sylviane Ferland	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Nancy Picard	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	43/45	97,11 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2024-05-162

7.1.3 PROJET DE CARACTÉRISATION DE FRICHES

ATTENDU qu'un projet régional d'identification des friches agricoles ayant le meilleur potentiel de remise en culture en Estrie, d'accompagner de façon dynamique la relève agricole et de contribuer à la transition vers une agriculture durable pour que des entreprises plus résilientes soient en élaboration et en collaboration avec Géomont ;

ATTENDU la présentation de la directrice de l'aménagement à cet effet ;

ATTENDU que le projet inclut l'achat d'orthophotos de 1992-1993 qui couvrent la région ;

ATTENDU que le montage financier comporte le soutien de l'entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire en Estrie (45 %) et du Fonds Région et Ruralité (FRR) du MAMH (35 %) ;

ATTENDU que le 20 % résiduel serait à la charge du monde municipal, avec une contribution financière et un apport en nature ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional de l'Occupation du territoire (COT) de la MRC lors de sa rencontre du 9 avril 2024 et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Lavoie
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer le projet régional de caractérisation des friches agricoles, tel que présenté ;
- ▶ de s'engager à participer au projet pour un montant total de 9 669,94 \$, dont 5 753,56 \$ en argent et 3 916,38 \$ en contribution en nature ;
- ▶ d'affecter et d'engager, le crédit net de 2 876,78 \$ dans la Partie I, département « Général », la catégorie de fonctions « Amén. urb. et dév. — Amén. urb. et zonage, Plan climat », poste budgétaire 02 61000 411, à cet effet ;
- ▶ d'affecter et d'engager, le crédit net de 2 876,78 \$ dans la Partie I, département « Général », la catégorie de fonctions « Amén. urb. et dév. — Amén. urb. et zonage, Volet Signature », poste budgétaire 02 61001 412, à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement sur réception de la facture à cet effet ;
- ▶ d'autoriser la directrice de l'aménagement à signer la convention à intervenir au nom de la MRC afin de donner plein effet à la présente résolution.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Sylviane Ferland	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Nancy Picard	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	43/45	97,11 %		

ADOPTION

7.2 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT

Rien à signaler.

7.3 DOSSIERS AGRICOLES ET PDZA

Rien à signaler.

8.0 DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

8.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (CDC) DU 1^{ER} MAI 2024

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité Régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook du 1^{er} mai 2024.

CM2024-05-163

8.2 ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL — APPROBATION DES PROJETS

ATTENDU que la MRC de Coaticook a signé, avec le ministère de la Culture et des Communications, une entente de développement culturel ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que l'entente de développement culturel (EDC) est le moyen pour le ministère et les municipalités locales et régionales d'arrimer leurs actions en culture sur les territoires ;

ATTENDU que ce partenariat permet le financement ainsi que la réalisation de projets qui s'inscrivent dans une perspective de développement durable ;

ATTENDU que l'EDC vise principalement à soutenir des actions structurantes et innovantes qui démontrent une retombée citoyenne significative (soutien de projets dont les bénéficiaires prioritaires sont les citoyens) ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte une présentation de projets permettant :

- de conclure l'EDC 2021-2023 et de déposer la reddition de compte finale au ministère ;
- de démarrer des projets de l'EDC 2024 ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional Développement des communautés (CDC) de la MRC lors de sa rencontre du 1^{er} mai 2024 et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver les investissements en lien avec les projets tels que présentés soit :

Travaux d'inventaire du patrimoine bâti, réalisés par Patri-Arch			
EDC 2024			
MCCQ	MRC	Total net EDC	
10 000 \$	10 000 \$	20 000 \$	
EDC 2025			
MCCQ	MRC	Total net EDC	
1 549,12 \$	1 549,13 \$	3 097,25 \$	
Mise en valeur de la rivière Niger, incluant l'impression des panneaux			
EDC 2021-2023			
MCCQ	MRC	Partenaires	Total net EDC
Conjointement 33 649,87 \$		32 087,79 \$	65 737,79 \$
Circuit historique du chemin Owen			
EDC 2021-2023			
MCCQ	MRC	Total net EDC	
5 491,30 \$	551,20 \$	6 042,50 \$	
EDC 2024			
MCCQ	MRC	Total net EDC	
1 000 \$	0 \$	1 000 \$	
Activités de réseautage par la TCCC			
EDC 2021-2023			
MCCQ	MRC	Total net EDC	
1 500 \$	1 500 \$	3 000 \$	
Caractérisation des bâtiments du patrimoine religieux			
EDC 2021-2023			
MCCQ	MRC	Total net EDC	
2 472,57 \$	682,43 \$	3 155 \$	
Conception de l'exposition de la centrale hydroélectrique de la Chute-Burroughs			
EDC 2021-2023 et EDC 2024-2025			
MCCQ	MRC	Partenaires	Total net EDC
11 983,93 \$	756,50 \$	11 227,43 \$	23 967,86 \$



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'accepter les offres de services, telles que présentées au Comité régional Développement des communautés (CDC) de la MRC lors de sa rencontre du 1^{er} mai 2024, et ce, afin de concrétiser les projets, puisque celles-ci représentent des dépenses sous le seuil des contrats pouvant être accordés de gré à gré aux termes des règles applicables au niveau de la gestion contractuelle ;
- ▶ d'autoriser la direction générale à signer tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution ;
- ▶ d'autoriser la trésorerie à procéder au paiement des dépenses, tel que prévu à l'entente de développement culturel.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Sylviane Ferland	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Nancy Picard	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	43/45	97,11 %		

ADOPTION

CM2024-05-164

8.3 FONDS VITALITÉ DES MILIEUX DE VIE — SENTIERS AU PARC CHUTES BURROUGHS

ATTENDU que la Municipalité de Stanstead-Est a présenté un projet pour une aide financière de l'enveloppe locale du Fonds vitalité des milieux de vie de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le projet consiste à la caractérisation du milieu dans le cadre des travaux préparatoires d'un réseau de sentiers pédestres dans le futur parc municipal des Chutes Burroughs ;

ATTENDU que les travaux sont requis pour la validation des sentiers projetés auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional Développement des communautés (CDC) de la MRC lors de sa rencontre du 1^{er} mai 2024 et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter le projet de caractérisation écologique du secteur du belvédère et des milieux humides du Parc Burroughs présenté par la Municipalité de Stanstead-Est et de lui accorder une aide financière de 18 494 \$ de l'enveloppe locale du Fonds vitalité des milieux de vie de la MRC de Coaticook ;
- ▶ de requérir de la direction générale la préparation d'un protocole à convenir entre la MRC et la municipalité de Stanstead-Est à cet effet ;
- ▶ d'autoriser le préfet et le greffier-trésorier à signer ledit protocole au nom de la MRC ;
- ▶ d'autoriser la trésorerie à verser le montant de l'aide financière en respect des engagements et selon les modalités établies au protocole.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Sylviane Ferland	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Nancy Picard	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	43/45	97,11 %		

ADOPTION

CM2024-05-165

8.4 SOUTIEN FINANCIER — SERVICES DE GARDERIE

ATTENDU qu'un soutien financier fut accordé à la Maison de la famille pour encourager l'ouverture de services de garde en milieu familial sur le territoire ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le financement est maintenant épuisé et que divers intervenants en demandent le renouvellement ;

ATTENDU que la Corporation de développement communautaire (CDC) de la MRC de Coaticook porte un projet de plan d'action pour répondre à l'enjeu de pénurie d'éducatrices en service de garde ;

ATTENDU qu'il est opportun d'évaluer les retombées du support financier ainsi que les enjeux sur le territoire avant d'octroyer une aide financière additionnelle ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional Développement des communautés (CDC) de la MRC lors de sa rencontre du 1^{er} mai 2024 et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU de surseoir quant à la décision de renouveler le soutien financier pour les services de garde sur le territoire afin de connaître les véritables enjeux ainsi que les retombées d'un tel soutien financier.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Sylviane Ferland	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Nancy Picard	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	43/45	97,11 %		

ADOPTION

9.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

9.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (CDÉ) DU 7 MAI 2024

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de développement économique (CDÉ) de la MRC de Coaticook du 7 mai 2024.

CM2024-05-166

9.2 AVENANT — CONTRAT DE PRÊT – FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)

ATTENDU que la MRC de Coaticook a signé un contrat de prêt avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte l'avenant 2 audit contrat de prêt, auparavant modifié par l'avenant 1 et en fait sienne comme si au long reproduit ;

ATTENDU que cet avenant permet à la MRC d'avoir accès à une somme additionnelle de 400 000 \$;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU d'autoriser le préfet à signer l'addenda 2 modifiant le contrat de prêt dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, tel que présenté, et ce, au nom de la MRC.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Sylviane Ferland	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Nancy Picard	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	43/45	97,11 %		

ADOPTION



CM2024-05-167

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

9.3 EMPRUNT ADDITIONNEL — FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ (FLS)

ATTENDU que le Fonds local de solidarité (FLS) consiste en une aide technique et financière destinée aux entreprises et souvent un levier essentiel au financement permettant d'accéder à d'autres sources comme un prêt conventionnel d'une institution financière, une subvention, une mise de fonds ou autre capital d'appoint ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a signé une convention de crédit variable à l'investissement avec Fonds locaux de solidarité FTQ, s.e. c. ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte la recommandation du Comité régional de développement économique (CDÉ) lors de sa rencontre du 7 mai 2024 et en fait sienne comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- ▶ de confier le mandat à la directrice du développement économique à entreprendre les démarches pour un emprunt d'un montant additionnel de 295 000 \$ auprès du *Fonds local de solidarité (FLS)* ;
- ▶ de l'autoriser à signer tout document jugé utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Sylviane Ferland	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Nancy Picard	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	43/45	97,11 %		

ADOPTION

10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

10.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP) — VOLET SERVICES POLICIERS DU 24 AVRIL 2024

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de Sécurité publique (CSP), Volet Services policiers de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 24 avril 2024.

10.2 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP) — VOLET PRÉVENTION INCENDIE DU 24 AVRIL 2024

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de Sécurité publique (CSP), Volet Prévention incendie de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 24 avril 2024

CM2024-05-168

10.3 RAPPORT ANNUEL — 2023

ATTENDU que dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Coaticook, un rapport annuel des activités doit être produit permettant ainsi de documenter et d'établir les statistiques en incendie sur le territoire, en conformité avec l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, chapitre S-3.4) ;

ATTENDU que pour faciliter la démarche, un seul rapport est préparé pour la MRC et l'ensemble des municipalités locales qui la constituent ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le rapport annuel pour l'année 2023 de la MRC de Coaticook tel que présenté et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que le rapport annuel de la MRC de Coaticook fut également présenté au Comité de sécurité publique/volet prévention incendie et transmis aux municipalités locales ainsi qu'à la Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook ;

ATTENDU que les municipalités locales doivent aux termes de l'article 34 de la *Loi sur la sécurité incendie* communiquer au ministre , **au plus tard le 31 mars** de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements, communément appelé DSI ;

ATTENDU que l'autorité chargée de l'application du schéma (MRC) doit également transmettre au ministre dans les « *trois mois de la fin de leur année financière* » le rapport d'activités de l'exercice précédent, soit **jusqu'au 31 mars** ;

ATTENDU que les statistiques utilisées pour ce rapport proviennent de statistiques compilées annuellement par le ministère de la Sécurité publique, et annuellement, selon l'année civile et que les DSI sont comptabilisées dans le rapport annuel ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le délai de transmission des DSI influence grandement le délai de production et l'exactitude du rapport annuel ;

ATTENDU que suite aux récentes modifications apportées à la *Loi sur la sécurité incendie*, les municipalités locales et les régies intermunicipales doivent désormais remettre leur rapport d'activités annuelles en reddition de compte quant à la mise en œuvre du schéma à la MRC et non plus au ministre de la Sécurité publique ;

ATTENDU que les MRC doivent quant à elles continuer de le transmettre au ministre de la Sécurité publique, mais dorénavant aux 2 ans, plutôt que chaque année ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional de Sécurité publique (CSP) — Volet prévention incendie de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 24 avril 2024 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver le rapport annuel de la MRC de Coaticook dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie au 31 décembre 2023, tel que présenté ;
- ▶ de le transmettre au ministère de la Sécurité publique, en l'invitant de **nouveau**, à modifier la *Loi sur la sécurité incendie*, afin d'accorder un délai supplémentaire de trente (30) jours aux autorités pour produire un rapport annuel **complet et qui tienne compte de l'ensemble** des déclarations de sinistres devant être produites avant le 31 mars de chaque année et de l'approbation des municipalités locales ;
- ▶ de conserver la forme actuelle du rapport conjoint (local et régional) d'activités annuelles en reddition de compte quant à la mise en œuvre du schéma de la MRC de Coaticook, afin d'avoir une meilleure connaissance de la réalité de la région.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Sylviane Ferland	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Nancy Picard	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	43/45	97,11 %		

ADOPTION

11.0 GREFFE

11.1 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

CM2024-05-169

11.1.1 ADOPTION — RÈGLEMENT RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DU CONSEIL ET DU CA DE LA MRC

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement n° 3-113 (2024) — *Règlement relatif à la régie interne du Conseil et du Comité administratif (CA) de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook* et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un projet du présent règlement fut transmis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la séance du Conseil de la MRC du 20 mars 2024 ;

ATTENDU que le projet de règlement fut également déposé et présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

ATTENDU que la greffière rappelle l'objet du règlement soit d'établir des règles afin de favoriser une saine gestion des séances publiques et d'assurer le maintien de l'ordre et du décorum pendant celles-ci ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement n°3-113 (2024) - « *Règlement relatif à la régie interne du Conseil et du Comité administratif (CA) de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook* » tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-113 (2024), et en conséquence, signé par le préfet et le greffier-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Sylviane Ferland	18	46,09		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Nancy Picard	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	43/45	97,11 %		

ADOPTION

11.2 CORRESPONDANCE

11.2.1 EXTRAIT DU « REGISTRE DE CORRESPONDANCE »

La greffière dépose le compte-rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives, s'il y a lieu suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

11.3 GESTION CONTRACTUELLE

11.3.1 COLLECTE SÉLECTIVE

ATTENDU que la *Loi sur la qualité de l'Environnement* (RLRQ, chapitre Q-2) a été modifiée par la *Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective* (L. Q. 2021, c.5), qui fut sanctionnée le 17 mars 2021 ;

ATTENDU que l'article 53.31.0.2 de la Loi ainsi modifiée prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement ;

ATTENDU que le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles* (RLRQ, chapitre Q-2, r. 46.01) est entré en vigueur le 7 juillet 2022 (ci-après le règlement) ;

ATTENDU que ÉcoEntreprises Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné en application de la section I du chapitre III dudit règlement, à qui est confiée la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir

CM2024-05-170



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec ;

ATTENDU que ledit règlement prévoit la conclusion d'une entente entre ÉEQ et un organisme municipal ou une communauté autochtone, entente portant sur la collecte et le transport des matières visées à l'article 24 du règlement ;

ATTENDU que ÉEQ a identifié la MRC de Coaticook comme organisme municipal pour conclure une telle entente ;

ATTENDU que ÉEQ a déterminé que le territoire d'application de l'entente comprend le territoire de l'ensemble des municipalités locales de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2024-01-16, le Conseil de la MRC a accepté et autorisé la signature de la version **préliminaire** de l'« Entente de partenariat entre Éco Entreprises Québec (ÉEQ) et la MRC de Coaticook » encadrant les services de collecte et de transport des matières recyclables ainsi que les éléments de personnalisation prenant effet à sa signature et jusqu'au 31 décembre 2029 l

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2024-01-17, la MRC a amorcé un processus d'appel d'offres public pour les services de collecte et de transport de la collecte des matières recyclables pour les 12 municipalités à compter du 1^{er} janvier 2025, compte tenu que la dépense est supérieure au seuil fixé par le gouvernement du Québec ;

ATTENDU que trois offres ont été reçues avant la date limite prévue pour le dépôt à la MRC ;

ATTENDU que celles-ci ont été analysées quant à leur conformité administrative ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte la présentation de la greffière à cet effet ;

ATTENDU que conformément à l'article 26.1.1.13.3 de l'Entente de partenariat entre ÉEQ et la MRC de Coaticook, les offres reçues ont été intégralement transmises à ÉEQ ;

ATTENDU que ÉEQ demande à la MRC de retenir le plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, tel que défini aux documents d'appels d'offres et à l'article 26.1.1.4 de l'Entente de partenariat et ainsi octroyer un contrat distinct par type de contenants de collecte ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adjuger le contrat pour les services de collecte et de transport de la collecte des matières recyclables pour les 12 municipalités à compter du 1^{er} janvier 2025, tel que demandé par Éco Entreprises Québec (ÉEQ), de la façon suivante :
 - pour le lot A (bac roulant) à EnviroConnexions, sur la base de sa proposition au coût 656 380,45 \$ avant toutes taxes pour



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

l'année 2025 ;

- o pour les lots B et C (conteneurs et collectes de carton) à GFL Environment Inc., sur la base de sa proposition au coût 132 230,00 \$ avant toutes taxes pour l'année 2025 ;

- ▶ d'autoriser la direction générale à signer lesdits contrats afin de donner plein effet à la présente résolution ;
- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à Éco Entreprises Québec, conformément à l'Entente de partenariat.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Sylviane Ferland	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie			1	1,59
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux			2	3,73
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Nancy Picard	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	40/45	91,79 %	3/45	5,32 %

ADOPTION À LA DOUBLE MAJORITÉ DES VOIX ET DES VOTES

12.0 REPRÉSENTATIONS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

12.1 PRÉFET

Le préfet, Monsieur Bernard Marion, fait, un bref retour sur ses principales activités.

12.2 DÉLÉGATION ET PORTEUR DE DOSSIER

Les élu(e)s font également un bref retour sur leurs principales activités à titre de conseillers régionaux de la MRC.

13.0 ORGANISMES ET PARTENAIRES



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

13.1 SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS (SADC) DE LA RÉGION DE COATICOOK — AGA

Information est donnée à l'effet que l'Assemblée générale annuelle 2023-2024 de la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de la région de Coaticook se tiendra le jeudi 6 juin à 17 h au Pavillon des arts et de la Culture de Coaticook.

13.2 CENTRAIDE ESTRIE — SOIRÉE ICI, AVEC CŒUR ET RECONNAISSANCE 2024

Information est donnée à l'effet que la soirée Ici, avec cœur et reconnaissance de Centraide Estrie se tiendra le mardi 28 mai à 17 h au Centre culturel Le Parvis sis sur la rue du Conseil à Sherbrooke.

13.3 CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE COATICOOK — CRIFA — 30^E ANNIVERSAIRE

Information est donnée à l'effet que le Centre de formation professionnelle de Coaticook (CRIFA) fêtera le 30^e anniversaire de sa fondation le vendredi 7 juin à compter de 15 h à même ses installations.

13.4 COGESAF — AGA

Information est donnée à l'effet que le Conseil de gouvernance de l'eau, des bassins versants de la rivière Saint-François tiendra son Assemblée générale annuelle (AGA) le jeudi 23 mai en formule virtuelle à compter de 18 h.

13.5 ÉQUIJUSTICE ESTRIE — AGA

Information est donnée à l'effet que l'Assemblée générale annuelle d'Equijustice Estrie se tiendra le lundi 17 juin à compter de 17 h 30. Celle-ci se tiendra en formule hybride, soit par Zoom ou en présentiel au 437, rue Wellington Sud à Sherbrooke.

14.0 AFFAIRES DIVERSES

14.1 JOURNÉE ANNUELLE DE RÉFLEXION DES ÉLUS (LAC-ÀL'ÉPAULE) — FORMULE, SUJET ET DATE

La date réservée à l'agenda est le 12 septembre prochain. L'endroit et les sujets seront communiqués ultérieurement aux élus.

14.2 PROCESSUS BUDGÉTAIRE

Le directeur des finances présente une proposition de calendrier et de processus de consultation des divers comités régionaux de la MRC devant mener à l'adoption du budget par le Conseil en novembre. L'objectif poursuivi



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

est de mieux informer et outiller les élus concernant les impacts financiers des projets et programmes relevant de leur comité, afin d'offrir plus d'occasions d'implication des élus dans le processus. Le processus est également avancé afin de fournir l'information financière le plus rapidement possible aux municipalités locales.

15.0 RETOUR SUR LA SÉANCE

Rien à signaler.

16.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 26.

LE GREFFIER-TRÉSORIER

LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)*.

Les documents relatifs à la séance sont classés sous le code 102-102, séance ordinaire du conseil du 15 mai 2024.

Greffière et Responsable des archives